

M. EMMERSON : Je maintiens ce que j'ai dit.

M. HAGGART : Qu'est-ce qui l'autorise à parler ainsi.

M. EMMERSON : Je vais répondre à l'honorable député.

M. HAGGART : J'aimerais bien savoir, lorsque j'étais ministre des Chemins de fer et Canaux—

L'honorable M. EMMERSON : Lorsque vous étiez au pouvoir.

L'honorable M. HAGGART : Si jamais les chefs de services de l'Intercolonial ont agi ainsi lorsque j'étais ministre des Chemins de fer et Canaux, ils l'ont fait sans mon autorisation.

Une VOIX : Ils l'ont fait tout de même.

L'honorable M. HAGGART : S'ils l'ont fait, ça été de leur plein gré ; je ne leur ai jamais donné aucun conseil ni direction. L'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux nous dit qu'il y a un changement ; que l'administration de l'Intercolonial est maintenant exempte de manœuvres corruptrices, et que les employés sont libres. Il est amusant d'entendre les députés de la droite nous parler d'honnêteté politique dans l'administration des affaires publiques après les moyens qu'ils ont employés dans chaque province. Un ex-député de cette Chambre de mes amis me disait que ceux qui parlent toujours de vertu sont souvent les plus corrompus et qu'il faut s'en défier. Il avait raison. Les administrateurs actuels de l'Intercolonial sont les mêmes que lorsque j'étais ministre des Chemins de fer et Canaux, et je défie l'honorable ministre actuel d'obtenir d'eux une déclaration à l'effet que je leur ai jamais donné à entendre qu'ils devaient gêner le droit de suffrage des employés du chemin.

M. INGRAM : Le ministre des Chemins de fer et Canaux nous a dit que lorsqu'il prend part à une campagne électorale dans Moncton, il fait savoir aux employés de l'Intercolonial qu'ils sont parfaitement libres de voter comme bon leur semble dans les élections. Si l'honorable ministre désire réellement empêcher toute intervention politique de la part des employés de l'Intercolonial, que ne fait-il comme les autres compagnies de chemins qui affichent dans leurs bureaux et usines qu'aucun contremaître ou autre fonctionnaire de la compagnie n'aura le droit de faire de la propagande politique et que chaque employé aura pleine liberté de voter comme bon lui semble. Voilà une manière indépendante des partis de traiter les employés d'un chemin de fer. Le ministre nous dit qu'il se propose de faire bientôt une enquête au sujet des accusations qui ont été portées, mais il ne nous dit pas quelle sorte d'enquête il va faire. S'il veut que cette enquête soit dégagée de toute influence politique, il ordonnera au surintendant général de

M. HAGGART.

rechercher si des employés de l'Intercolonial ont pris une part active dans les élections. Qu'il lui fasse savoir que le fait pour un employé de l'Intercolonial de prendre une part active dans une élection, soit en faveur du parti libéral, soit en faveur du parti conservateur, sera considéré comme une cause de renvoi, et s'il fait cela, il aura bien vite fait cesser l'intervention politique des employés de l'Intercolonial. L'honorable ministre nous a dit que de toutes parts lui arrivaient des demandes d'emplois sur le chemin de fer Intercolonial.

Si l'administrateur général des chemins de fer de l'Etat faisait partie de la députation et se trouvait à son siège dans la Chambre, aujourd'hui, je lui dirais que par suite de l'ingérence de députés et de partisans du ministère, on ne lui permet pas d'administrer les chemins de fer du gouvernement d'après des principes d'affaires. Je lui dirais qu'en raison des influences qui s'exercent sur lui de la part de partisans du ministère, il se trouve obligé d'employer des hommes dont les services sont d'aucune utilité et qui n'ont pas les aptitudes voulues pour les emplois qu'on leur confie. C'est là le point le plus faible de l'administration du chemin de fer Intercolonial aujourd'hui ; ça été là son point faible depuis que je fais partie de la députation, et cela quel que fût le parti au pouvoir. La difficulté c'est que votre chef est un homme de parti ; vous administrez votre chemin de fer en vue des intérêts d'un parti, et c'est ce que vous avez toujours fait depuis que je suis député. Je fais cette déclaration hardiment. Quand des partisans politiques sont à même d'exercer leur influence dans l'administration des affaires d'un chemin de fer, vous ne trouverez pas d'administrateur général pour exercer cette gestion d'après des principes purement d'affaires. Si le politicien désire placer un ami sur ces chemins de fer de l'Etat, qu'il soumette son nom à l'administrateur général, s'il le désire, tout comme le ferait un simple particulier ; et si le candidat est apte à remplir une position vacante et nécessaire, qu'il soit nommé suivant son mérite. Tant qu'on n'adoptera pas cette pratique sur les chemins de fer de l'Etat, ces chemins de fer ne donneront jamais de bénéfices. Je ne discuterai pas aujourd'hui la question de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat ; mais je dirai qu'il est oiseux de la part du ministre des Chemins de fer de venir déclarer ici qu'il administre le chemin de fer Intercolonial dans un esprit exempt de toute préoccupation politique. Il n'a pas même pris la première mesure en vue d'obtenir ce résultat ; et à en juger par sa conduite aujourd'hui, il ne songe nullement à le faire.

M. SPROULE : Le cas de Georges N. Grant, inspecteur en chef des installations frigorifiques, lequel retire des appointements et frais de route au montant de \$2,167 par année, me paraît être un cas des plus flagrants de partisanerie politique. Cet hom-